

# TAXE FONCIÈRE 2022 : DÉCRYPTAGE

## COMMENT LIRE VOTRE AVIS D'IMPOSITION ?

**Taux communal** : voté chaque année et variable selon la commune.  
Pas d'évolution en 2022 dans 60 des 73 communes de GPS&O.

Depuis 2021, transfert de la part départementale aux communes (taux fixe de 11,58%).

Taux de **6%** voté par GPS&O en 2022.

### TAXES FONCIÈRES 2022 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : XXX Commune : XXX

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Taux</b> 2021	31.72 %	0 %	0 %	0 %	0.223 %	8.35 %	0.107 %	
<b>Taux</b> 2022	31.72 %	0 %	6 %	0 %	0.203 %	8.35 %	0.116 %	
<b>Adresse</b>	12 BD XXX							
<b>Base</b> 2021	3 198		0			3 198	3 198	
<b>Base</b> 2022	3 306		3 306			3 306	3 306	
<b>Cotisation</b>								
<b>Adresse</b>								
<b>Base</b>								
<b>Cotisation</b>								
<b>Cotisations</b> 2021	1 014		0		20	267	3	1 304
<b>Cotisations</b> 2022	1 049		198		20	276	4	1 547
<b>Variation en %</b>	+ 3.4 %	%	%	+ %	+ 0 %	+ 3.4 %	+ 33.33 %	

Base d'imposition.

**+ 3,4%** d'augmentation des bases d'imposition décidée par l'État.

Mode de calcul de la taxe foncière : bases x taux

## Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation du montant de votre imposition :



Augmentation des bases d'imposition décidée par l'État de 3,4 % qui se répercute sur l'ensemble des impôts locaux des contribuables français;



Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties fixé à 6 %, instauré en février 2022 par GPS&O;



Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties fixé chaque année par la commune, qui a pu évoluer en 2022.



## COMMENT GPS&O VA UTILISER CES RECETTES ?

La TFPB communautaire correspond à 40 M€/an de recettes. Elles permettent dès 2022 de restaurer la capacité d'autofinancement de la Communauté urbaine et de maintenir les investissements sans emprunt nouveau. Dans le contexte de crise, qui s'est aggravé depuis cette décision, elles permettent également de faire face :

- aux factures avec notamment l'envolée des coûts de l'énergie

+ 2M€  
électricité

+ 1M€  
chauffage  
urbain

+ 1,5M€  
piscines

- à l'augmentation du coût des carburants (camions de collecte des ordures ménagères...) et des matières premières.

+ 3M€  
carburant, gaz,  
matières premières...

- à la revalorisation du point d'indice de 3,5% décidée par le gouvernement pour l'ensemble de la fonction publique.

+ 1M€  
au total

## PRIORITÉ AU MAINTIEN DES INVESTISSEMENTS

Au regard de la situation nouvelle, la Communauté urbaine s'attache à maintenir son niveau de service et à réaliser ses investissements prioritaires : voirie, éclairage, vélo, rénovation thermique de 2 300 logements...

12M€/AN  
pour le renouvellement  
de la voirie

8M€/AN  
pour l'éclairage  
public

## À SAVOIR

La Communauté urbaine a instauré un taux de TFPB à 6%, soit exactement le même niveau que l'inflation.